

COMPTE RENDU REUNION DU 04 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour sous la Présidence de M. Philippe DUBOURG, Maire.
Secrétaire de séance : Mme Marie-Josée DUPOUY
Excusés : Mme Frédérique DUSSEAU, M. Laurent POUTOIRE
L'ordre du jour est ouvert par la lecture et la signature du dernier procès-verbal.

CCPT : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CCPT INTERVENTION DE MONSIEUR CIVEL

Monsieur Laurent CIVEL, Président de la CCPT présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes du Pays Tarusate. Il indique que la CCPT existe depuis 20 ans et qu'à travers un budget de 5 millions d'euros par mandat elle a permis de d'allouer 40 € /habitant/an au titre des fonds de concours.

PHOTOVOLTAIQUE PARCELLES C158 et C184

La date butoir pour nettoyer et couper était fixée au 30/11/2018. Dominique LABAT est intervenu dans le nettoyage 120 €/ ha plus broyeur de branches pour environ 5 heures. Ensuite coupeurs et débardeur ont achevé leur travail. 80 stères de chêne et 08 stères de pins. Coupés en 2 mètres, ils pourraient être vendus moyennant le prix de 30€/stère pour le chêne et 25€/stère pour le pin. Proposer le bois à des entreprises (Alliance, Lejeune, J.Faure)

Une demande d'entrevue avec Monsieur LE GRELLE est sollicitée par le Conseil Municipal.

Un avenant à la convention pour l'installation d'un boisement compensateur annexe à l'autorisation de défrichement délivrée par arrêté n°2013/1768 modifié par arrêté n°2018/272 du 23 mars 2018 – Avenant n°1, a été signé le 25/10/2018.

ASSURANCES DE LA COMMUNE :

Suite à la mutualisation avec la Ccpt, le choix en matière de prestation conseil s'est porté sur le cabinet ARIMA CONSULTANT. Après mise en concurrence des contrats d'assurances par procédure adaptée, le cabinet ARIMA a adressé l'analyse des réponses de Groupama, Pilliot /VHV et Smacl,; le résultat est le suivant :

- **Lot 1** (multirisques) formule de base (sans franchise) + PSE 1(protection fonctionnelle) : la SMACL présente l'offre économiquement la plus avantageuse, coût 1944.91€. La SMACL est retenue.
- **Lot 2** (véhicules et risques annexes) : formule de base + PSE 1 auto collaborateurs +PSE 2 bris de machine (franchise 150€ en véhicules légers /300€ en véhicules lourds) : la SMACL présente l'offre économiquement la plus avantageuse, coût 1653.51€. Soit un gain total annuel de 2891 €.
- **Lot 3** : prestations statutaires personnel affilié CNRACL: réponses de Groupama et de Sofaxis/Cnp. GROUPAMA présente l'offre économiquement la plus avantageuse : formule de base : contrat tous risques remboursement IJ 90%, CNRACL avec charges, maladie ordinaire franchise 15 jours ferme, taux 4.90% : prime 4910.44€. Soit un gain de 2090€. GROUPAMA est retenu.

DON ASSOCIATION COMITE KERMESSE

Après exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter du Comité Kermesse, à titre de don, la somme de 2175.00 € (deux mille cent soixante-quinze euros) pour leur contribution suite à la fourniture et pose d'une porte cochère à l'église Saint-Laurent à Carcarès-Sainte-Croix, effectués par l'entreprise BOISVERT.
- La recette sera encaissée à l'article 1328/1502 du budget communal 2018.

DM 02 TRAVAUX EN REGIE OUVERTURE DE CREDITS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les travaux d'adap relatifs à l'accès à la bibliothèque ont été réalisés par les employés communaux : montant des divers matériaux : 1295.90 € et 64 heures pour les 2 employés (1408€). Il convient d'effectuer l'ouverture de crédits pour passer les écritures comptables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder à l'ouverture des crédits, opérations d'ordre budgétaire, par décision modificative sur le budget communal 2018 :

- Section de Fonctionnement :

Dépense compte 023 : + 2704 €

Recette article 722 chapitre 042 : + 2704 €

- Section d'Investissement :

Dépense article 21318 chapitre 040 : +2704 €

Recette compte 021 : +2704 €

L'ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les Membres présents,